

# COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate



Commission scolaire  
des Grandes-Seigneuries

## NOUVEAU PROJET DE TERRAIN DE FOOTBALL LCF/SOCCER SYNTHÉTIQUE AVEC PISTE D'ATHLÉTISME À L'ÉCOLE DE LA MAGDELEINE

**La Prairie, le 7 juillet 2015** – Lors de sa séance en ajournement du mardi 30 juin dernier, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) a autorisé une demande de financement au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) pour l'aménagement d'un terrain de football LCF/soccer synthétique avec une piste d'athlétisme de 400 m et de 100 m éclairé à l'école de la Magdeleine à La Prairie. Ces nouvelles installations répondront aux besoins criants de la commission scolaire, de l'école de la Magdeleine, des écoles du secteur et des élèves. Les organismes sportifs, les partenaires de la CSDGS et la communauté pourront également en bénéficier.

Cette demande de financement s'inscrit dans le cadre de la phase III du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives lancé par le MEESR le 9 juin dernier. Le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et ministre responsable du Loisir et du Sport, M. François Blais, a invité à ce moment les organismes municipaux, scolaires et à but non lucratif à soumettre leurs projets de construction, de rénovation, d'aménagement et de mise aux normes d'installations sportives et récréatives. L'enveloppe budgétaire de ce programme gouvernemental est de 50 M \$ pour la province.

Le coût de construction du projet est évalué à 3 279 500 \$, soit 2 624 500 \$ pour le terrain de football/soccer synthétique et 645 000 \$ pour la piste d'athlétisme. La CSDGS assumera 55 % du coût de construction, soit 1 803 725 \$, et demande au MEESR une aide financière de 1 475 775 \$, qui équivaut à 45 % du coût du projet.

Si la CSDGS obtient le financement nécessaire de la part du MEESR, les installations sportives seront construites à l'arrière de l'école de la Magdeleine, sur un terrain appartenant déjà à la CSDGS, et sera visible de la route 132.

Une mise à jour de l'entente de location destinée à favoriser l'accessibilité des installations sportives par la collectivité entre la Ville de La Prairie et la CSDGS, et datant de 2004, est prévue afin d'assurer le partage équitable du coût de financement et d'exploitation des nouvelles installations.

– 30 –

Source : Mylène Godin  
Régisseur, Secteur des communications  
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries  
514 380-8899, poste 3978 | [godin.mylene@csdgs.qc.ca](mailto:godin.mylene@csdgs.qc.ca)  
[www.facebook.com/csdgs.qc.ca](http://www.facebook.com/csdgs.qc.ca)